

LES RISQUES INTERNET

L'usage des nouvelles technologies influence inévitablement la manière de faire des affaires.

Le commerce électronique occupe aujourd'hui une place clé dans l'économie. Les entreprises maîtrisent de moins en moins le contenu diffusé sur leurs sites, qui est fréquemment généré par les internautes. Toutes ces évolutions engendrent des risques dont il faut tenir compte.

La diffusion d'informations confidentielles, l'atteinte à des droits en propriété intellectuelle, les pertes financières suite à l'intrusion dans les systèmes d'information sont autant d'expositions auxquelles sont confrontées les entreprises.

Cependant, les solutions traditionnelles d'assurance ne prennent pas ou très peu en compte ces risques.

Nous assistons donc depuis peu à l'accélération du nombre de litiges liés à l'utilisation d'Internet pouvant mettre en péril l'activité d'une entreprise.



Vos enjeux : protéger votre entreprise contre les risques Internet

Quels risques ?	Qui est concerné ?
<ul style="list-style-type: none"> • Défaillance de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise • Divulgateion ou vol de données confidentielles • Cyber-extorsion • Atteinte à la vie privée, diffamation ou injure • Violation des dispositions protégeant les données à caractère personnel • Contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, concurrence déloyale et parasitisme • Dénigrement, publicité comparative illicite 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute entreprise de B to C • Toute société collectant et/ou stockant des données personnelles (bancaires ou non) • Toute entreprise exerçant une activité marchande sur Internet • Tout exploitant d'un site Internet : sites e-commerce, plateformes de blog, sites portails...

Notre approche : couvrir les nouveaux risques pour lesquels les assurances traditionnelles n'apportent pas de solutions

Audit et conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques en fonction de l'activité et de l'exposition de l'entreprise (process, contrôles, structure, sphère géographique...) • Audit des polices existantes pour identifier les failles dans la couverture • Recommandations sur l'organisation ou la nécessité de mettre en place des garanties d'assurance complémentaires
Solutions et placements	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une solution sur-mesure en fonction des besoins : garantie responsabilité civile et/ou dommage

CONCRÈTEMENT

Quelques exemples récents

→ **En juin 2012, le réseau social LinkedIn est victime d'un piratage informatique lors duquel les hackers s'approprient 6,5 millions de mots de passe utilisateurs. Ces données seront ensuite publiées sur un site Internet russe. LinkedIn a dû réinitialiser les mots de passe dérobés, informer tous les utilisateurs et mettre à jour son application mobile.**

→ **Un site comparateur d'assurances vie a été condamné à payer 38 000 € par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg pour dénigrement et publicité comparative illicite.**

→ **La société Ebay a été condamnée par le Tribunal de Commerce de Paris à payer 38,6 M€ à LVMH pour contrefaçon de plusieurs marques du groupe.**

→ **La société Home Ciné Solutions a été condamnée par le Tribunal de Commerce de Paris à payer 110 000 € à la société Cobrason pour acte de concurrence déloyale – parasitisme.**

→ **Dans une affaire de cybersquatting l'opposant au registrar OnlineNIC, Verizon Communications a obtenu 33 millions de dollars de dommages et intérêts.**

Pour faire face à ce genre de situations, les solutions développées par Marsh sur les risques Internet permettent de vous accompagner et de vous garantir contre les condamnations et les coûts liés aux intrusions (reconstitution des données, frais de notification, pertes d'exploitation...), qui pourraient mettre en péril la solvabilité et la pérennité de votre entreprise.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée.

Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr.

N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.

Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

LES ATOUTS MARSH

Une protection sur-mesure pour tous les acteurs de l'Internet.

Un produit adapté à l'évolution des nouvelles technologies et à l'augmentation des transactions en ligne.

Une équipe de spécialistes dédiée au secteur des Communications, Médias et Technologie, comprenant plus de 500 experts répartis sur tous les continents (150 en Europe).

Pour plus d'information,
un numéro unique :

01 41 34 56 56

Marsh est présent à :

Paris La Défense
Aix-en-Provence
Bordeaux
Lille
Lyon
Orange
Toulouse

www.marsh.fr